

12 rue Béranger  
72000 Le Mans

02 43 80 38 94  
contact@inm-lemans.fr

VAE 2022/2023

[www.institut-national-musichall.com](http://www.institut-national-musichall.com)

### MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE dans le cadre de la procédure de la VAE

Le candidat à la validation des acquis de l'expérience du diplôme visé a la responsabilité de rechercher le financement de cette procédure. La référente formation continue de l'INM reste à sa disposition pour toute information complémentaire à ce sujet. Il peut lui fournir un devis et le programme d'accompagnement pour toute demande de financement.

Etapes	Montant	Dates de paiement	Objet
Etape de recevabilité	80 euros*	<b>Avant le 30 décembre 2022</b>	Frais de traitement du dossier de recevabilité devant être acquittés par tous les candidats (recevables ou non).
Etape de la validation Si candidature déclarée recevable	700 euros (plein tarif)  Ou 350 euros (tarif réduit*)	<b>Avant le 15 février 2023</b> Avec l'inscription à la VAE et soit une attestation de prise en charge par un organisme financeur, soit le paiement pour un financement personnel (tarif réduit)	Frais administratifs, frais de jury et frais de suivi des décisions du jury (et éventuellement celle liée à une validation complémentaire si le candidat a obtenu une validation partielle)
Accompagnement par l'INM (facultatif)	350 euros	<b>Avant le 15 février 2023</b>  Avec l'inscription à la procédure de la VAE et la prise en charge financière.	Frais liés à l'accompagnement personnalisé : Entretiens individuels et/ou collectifs pour aider le candidat à la constitution de son dossier VAE et à la préparation de son entretien oral (durée totale : 6 heures)

\* Au moment du dépôt du livret de recevabilité (Cerfa)

\*tarif réduit applicable uniquement en cas de financement personnel et sur justificatifs

# Les étapes de la démarche VAE à l'INM

<p>ETAPE 1: <i>Information - Conseil - Positionnement</i></p> <p>A tout moment</p>	<p>L'INM aide le.la candidat.e à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Savoir si il.elle est éligible à une VAE du titre d'artiste interprète de Music-hall ;</li> <li>✓ Déterminer si le « choix VAE » est la réponse la plus pertinente à son besoin, projet et situation.</li> </ul>
<p>ETAPE 2 : <i>Recevabilité de la demande</i></p> <p>Entre le 30 décembre 2022 et le 15 mars 2023</p>	<p>L'INM instruit la recevabilité de la demande de VAE au regard du pré-dossier, du CV et des pièces justificatives que le.la candidat.e lui aura transmis.</p>
<p>ETAPE 3 : <i>Accompagnement (Facultatif) à la constitution du dossier VAE</i></p> <p>Entre le 30 décembre 2022 et le 15 avril 2023</p>	<p>Le.la candidat.e peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique dans l'élaboration de son dossier VAE et la préparation à son audition face au jury. Cet accompagnement l'aide à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rechercher les preuves pertinentes de ses acquis dans son parcours</li> <li>✓ Décrire, formaliser et analyser ses expériences ;</li> <li>✓ Identifier ses acquis de parcours (connaissances, compétences issues de ses expériences) ;</li> <li>✓ Etablir et démontrer le lien entre ses acquis et les compétences du référentiel d'artiste interprète de Music-hall ;</li> <li>✓ Préparer l'échange qui aura lieu entre lui.elle et le jury lors de son « audition VAE ».</li> </ul>
<p>ETAPE 4 : Jury VAE</p> <p>Juin 2023</p>	<p>L'audition de VAE dure environ 60 minutes et se déroule en <b>4 temps</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. « <i>Biographie / dossier professionnel</i> » =&gt; 15 mn au candidat.e pour se présenter, rappeler son parcours, son projet et mettre synthétiquement en évidence la correspondance entre ses acquis et le titre visé ;</li> <li>2. « <i>Epreuve imposée</i> » =&gt; 15mn pour interpréter une forme imposée incluant au moins deux disciplines (danse et chant par exemple) ;</li> <li>3. « <i>Epreuve libre</i> » =&gt; 5mn pour interpréter une forme libre de son choix ou sa création (variation chorégraphique ou sketch par exemple) ;</li> <li>4. « <i>Entretien avec Jury</i> » =&gt; 25mn d'échanges avec les membres du jury.</li> </ol> <p>À l'issue de l'audition, les membres du jury se prononcent sur l'étendue de la validation (VAE totale, VAE partielle avec préconisations). <b>Une notification écrite de la décision du jury sera transmise par courrier au.à la candidat.e dans un délai maximum de 15 jours.</b> Elle précise la nature de la validation et les blocs de compétences validés.</p>
<p><i>(en cas de validation partielle)</i></p> <p>Etape 5 : Suivi de la préconisation</p> <p>Septembre 2023</p>	<p>Si la validation du titre est partielle, l'INM proposera un entretien au.à la candidat.e pour organiser le suivi administratif et pédagogique de la préconisation que le jury aura prescrite (ex : suivi de module de formation, expérience à acquérir par le biais d'un stage, d'une Evaluation en Milieu de Travail, etc.)</p>

# Récapitulatif de la démarche VAE à l'INM

